

CONSEIL DE L'EUROPE  
COMITE DES MINISTRES

**Recommandation Rec(2003)6 du Comité des Ministres aux Etats membres pour améliorer l'accès à l'éducation physique et au sport des enfants et des jeunes dans tous les pays européens**

*(adoptée par le Comité des Ministres, le 30 avril 2003, lors de la 838e réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que l'objectif du Conseil de l'Europe est de réaliser une plus grande unité entre ses membres, notamment par des moyens d'action communs dans les domaines social et culturel ;

Compte tenu des conclusions de la 16e réunion informelle des Ministres européens responsables du sport qui a eu lieu à Varsovie les 12 et 13 septembre 2002 pour améliorer l'accès à l'éducation physique et au sport des enfants et des jeunes dans tous les pays européens ;

Ayant pris note du rapport sur la coopération européenne dans le domaine du sport et de la Recommandation 1565 (2002) de l'Assemblée parlementaire, et se félicitant du soutien de l'Assemblée au travail du Conseil de l'Europe en matière de sport;

Ayant pris note des conclusions d'autres conférences et réunions internationales organisées ces dernières années sur l'éducation physique et le sport pour les enfants et les jeunes, telles que la Déclaration de Punta del Este de la 3e Conférence des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport de l'Unesco en 1999 et le Sommet mondial sur l'éducation physique de Berlin en 1999 ;

Informé des conclusions des enquêtes récentes qui font apparaître dans bon nombre de pays une sérieuse dégradation de la qualité et une diminution du temps alloué à l'éducation physique et aux activités sportives des enfants et des jeunes à l'école, ainsi que de

moindres possibilités de pratiquer un sport de loisirs en dehors du cadre scolaire ;

Conscient de l'importance et des bienfaits reconnus de l'intégration d'une éducation physique et d'une pratique sportive régulières et adaptées dans les programmes scolaires pour toutes les tranches d'âge ;

Notant que les cours d'éducation physique et de sport offrent un contexte favorable à l'enseignement des valeurs fondamentales défendues par le Conseil de l'Europe, telles que la tolérance et l'esprit sportif, l'expérience de l'échec et de la victoire, la cohésion sociale, le respect de l'environnement et l'éducation à la citoyenneté démocratique ;

Reconnaissant l'importance du rôle du mouvement associatif sportif dans l'offre aux enfants et aux jeunes d'activités sportives de loisirs, souvent organisées par des bénévoles sur leur temps libre, activités qui non seulement améliorent la santé et les performances physiques mais aussi insèrent les enfants et les jeunes dans la collectivité au sens large et les préparent aux responsabilités de la vie d'adulte ;

Approuvant les mesures proposées de plans d'action nationaux, régionaux et locaux et de programmes paneuropéens afin d'améliorer la qualité et la quantité des activités proposées aux enfants et aux jeunes de tous les pays européens en matière d'éducation physique et de sport, telles que figurant en Annexe,

Compte tenu que l'Union européenne a désigné l'année 2004 « Année européenne de l'éducation par le sport »,

Recommande que les gouvernements des Etats membres :

1. étudient les moyens d'améliorer l'offre d'éducation physique et de sport dans leurs pays respectifs pour tous les enfants et les jeunes, et y compris pour ceux souffrant de handicap ;
2. examinent et jugent au niveau national s'il est nécessaire, à la lumière des conclusions des récentes enquêtes internationales :

- de redéfinir le rôle et le but que les programmes scolaires assignent à l'éducation physique et au sport ;
- d'envisager l'idée d'améliorer la qualité des cours d'éducation physique et des activités sportives proposés aux enfants et aux jeunes dans les écoles, et de laisser le temps nécessaire pour atteindre les objectifs fixés, par exemple trois heures d'éducation physique par enfant, par semaine ;
- de promouvoir l'idéal d'une heure d'activité physique par jour pour les enfants et les jeunes, comportant notamment l'éducation physique et le sport à l'école, et le sport de loisirs en dehors du cadre scolaire ;
- d'approfondir les questions suivantes : programmes scolaires, statut de la discipline, ressources financières disponibles, disponibilité et état des équipements, questions liées au sexe et au handicap ;
- de prendre des mesures, à la lumière de leurs conclusions, en vue d'améliorer la motivation et le statut des enseignants d'éducation physique afin d'attirer et de conserver des jeunes dans cette profession ;
- d'améliorer la qualité de la formation et du recyclage des personnes chargées de l'éducation physique et du sport, afin d'augmenter le nombre des enseignants d'éducation physique bien qualifiés dans chaque pays européen, et de réviser et d'améliorer, le cas échéant, leurs programmes de formation ;
- de lancer des campagnes préconisant un mode de vie plus actif pour les enfants et les jeunes, tout en prenant aussi des mesures pour améliorer les équipements de loisirs et les programmes sportifs dans la collectivité ;

3. coopèrent avec les programmes paneuropéens et contribuent à ces programmes qui :

- incitent à adopter un mode de vie actif ;

- permettent l'échange d'informations et d'expériences dans ce domaine ;
- favorisent une stratégie de santé concertée pour les enfants et les jeunes ;
- visent à élaborer des instruments normalisés de mesure et de contrôle des niveaux de santé et de forme physique ;

4. étudient les modalités d'application des mesures proposées en annexe, y compris dans le contexte de l'Année européenne de l'éducation à travers le sport en 2004, et examinent les progrès accomplis dans ce domaine lors de la 10e Conférence des ministres européens responsables du sport qui se tiendra à Budapest en 2004.

Charge le Comité pour le développement du sport (CDDS) de mettre l'accent sur l'évaluation des dispositions sur l'éducation physique et le sport des enfants et des jeunes et sur la mise en œuvre des conclusions de la 16e réunion informelle des Ministres européens responsables du sport, dans le contexte du projet sur « le respect des engagements » qui inclut le suivi de la Charte européenne du sport.

*Annexe à la Recommandation Rec(2003)6*

## **Mesures acceptées pour améliorer l'éducation physique et le sport pour les enfants et les jeunes dans tous les pays européens**

### **I. Préface**

1. Les conclusions adoptées par la 16e réunion informelle des Ministres européens responsables du sport montrent clairement le besoin de plans d'actions nationaux, régionaux et locaux, et de programmes paneuropéens afin d'améliorer quantitativement et qualitativement l'éducation physique pour les enfants et les jeunes en Europe.

2. L'éducation physique et le sport occupent une position unique

dans le monde de l'éducation, premièrement parce qu'ils contribuent à un développement harmonieux du corps et de l'esprit, et deuxièmement parce que la pratique d'un sport, comme « Sport pour tous » le définit, a des effets importants sur la qualité de vie de l'adulte, lorsque la scolarité est finie. L'éducation physique et le sport fournissent un contexte évident pour éduquer les enfants et les jeunes à la tolérance et à l'esprit sportif ainsi qu'à la pratique de la cohésion sociale.

3. La baisse de la pratique des activités physiques et du sport pour un grand nombre d'enfants et de jeunes est un élément qui a contribué à l'augmentation de l'obésité, du diabète sucré, et des niveaux élevés de tension artérielle dans cette catégorie de population. Ces facteurs n'avaient encore jamais été observés à des âges si précoces. La mauvaise santé de ces enfants a déjà des conséquences importantes sur le budget national de la santé. Il est à craindre qu'ils deviennent des adultes en mauvaise santé, qui feront encore plus appel au budget national de la santé. Des programmes et politiques qui comprennent de l'éducation physique et du sport sont indispensables pour arrêter cette tendance.

4. L'accès au sport et à l'éducation physique pour les enfants et les jeunes pendant leur scolarité fait qu'ils continueront plus vraisemblablement à pratiquer un sport à l'âge adulte. Les gouvernements sont encouragés à impliquer tous les secteurs concernés pour formuler une liste d'objectifs et/ou une liste d'activités à inclure dans un plan d'action national ou un programme européen pour améliorer qualitativement et quantitativement l'éducation physique et le sport, que ce soit dans un cadre scolaire ou extrascolaire.

5. Les propositions suivantes portent sur les domaines qui influent sur la vie des enfants et des jeunes, et incluent ainsi la maison, la famille, l'école, la communauté locale et les politiques nationales des Etats membres du CDDS.

## **II. Un groupe cible : les enfants et les jeunes**

1. Toutes les politiques et tous les programmes doivent être axés sur les besoins des enfants et des adolescents eux-mêmes, en gardant à l'esprit qu'ils ne sont pas des « mini-adultes ».

2. La consultation des jeunes est essentielle pour les faire participer aux processus décisionnels liés à l'élaboration des programmes. Certains pays européens ont mis au point des modèles et des bonnes pratiques, qui peuvent servir d'études de cas, avec d'importants mécanismes de consultation, dans le cadre desquels les enfants et les jeunes participent activement à la planification et à la mise en œuvre des programmes qui les concernent.

### **III. Politiques et actions proposées**

#### **A. A la maison et en famille**

1. Les activités qui peuvent se pratiquer en famille devraient être favorisées. Le soutien parental aux activités des enfants est essentiel, ne serait-ce que pour veiller à ce que les enfants et les jeunes aient accès aux installations et aux programmes. Il est capital d'encourager les parents à s'investir dans les établissements scolaires et les clubs sportifs qui s'occupent de leurs enfants. Des parents pourraient très bien faire partie des différents organes directeurs pour s'assurer que les enfants et les jeunes tirent le maximum de profit de l'éducation physique et du sport.

2. Des techniques de marketing et les différents médias peuvent être utilisés afin de sensibiliser les parents à l'importance de l'activité physique, de manière à ce qu'ils deviennent également actifs et servent de modèles auprès de leurs enfants.

3. Les parents devraient prendre des mesures pour encourager leurs enfants à augmenter le temps consacré à la pratique des activités physiques et sportives, et à limiter le temps qu'ils passent à regarder la télévision ou à utiliser un ordinateur.

## **B. A l'école**

1. Il est admis que davantage d'heures devraient être consacrées à l'éducation physique dans le programme scolaire, un minimum légal obligatoire de 180 minutes d'éducation physique par semaine en trois périodes devrait être appliqué, en essayant toutefois d'encourager les établissements scolaires à aller au-delà de ces minimums là où cela est possible. Les enfants et les jeunes devraient cependant pratiquer une heure d'activité physique par jour, ce qui inclurait les cours d'éducation physique et de sport à l'école ou en dehors, ainsi que tout autre exercice en dehors de l'école (par exemple aller à l'école à pied ou à bicyclette).

2. L'idée de l'école en tant que lieu promouvant la santé à tous les niveaux doit être développée. L'éducation physique devrait faire partie du tronc commun et avoir des liens étroits avec les matières académiques. Le rôle des écoles en tant que centres de formation d'un style de vie sain pour les élèves ainsi que la communauté au sens large devrait être souligné et renforcé, par exemple en étendant l'utilisation des installations sportives scolaires en dehors des heures de classe.

3. A cet égard, il est capital d'encourager les établissements scolaires à inciter les enfants et les jeunes à sortir pendant les récréations pour pratiquer différents jeux. Dans de nombreux établissements, le libre accès aux installations sportives lors des récréations et en dehors des horaires scolaires, sous la supervision de professeurs d'éducation physique ou d'entraîneurs, a permis aux enfants et aux jeunes de davantage s'intéresser à l'activité physique et au sport.

4. La qualité de la formation dispensée en matière d'éducation physique et de sport devrait être améliorée grâce à la promotion et à l'offre d'une formation continue des professeurs d'éducation physique par l'intermédiaire de modules de formation destinés aux professeurs d'éducation physique et aux non-spécialistes. Des mesures pour évaluer la performance des établissements pourraient être introduites. Les établissements avec un bon

résultat pourraient être encouragés à aider les établissements voisins à atteindre les mêmes normes élevées en matière d'éducation physique et de sport.

5. Les établissements scolaires et les administrations locales devraient recevoir des indications pour les aider à améliorer l'environnement autour des établissements afin de favoriser la marche et la pratique du vélo. Il faudrait envisager d'encadrer la mise en place de réseaux locaux de « maisons sûres »<sup>1</sup> sur les itinéraires les plus fréquentés par les enfants pour que ceux-ci puissent s'y arrêter s'ils sont par exemple victimes de brimades.

6. Il faudrait définir des « itinéraires et des zones sûrs » autour de toutes les écoles pour que la priorité soit accordée aux piétons et aux cyclistes afin qu'il soit difficile, voire impossible, de se rapprocher de l'école en voiture. Les enfants seraient ainsi encouragés à venir à l'école par leurs propres moyens.

7. L'école devrait présenter aux enfants et aux jeunes, surtout à ceux qui sont sur le point de quitter l'établissement, les clubs sportifs locaux. Les professeurs doivent les aider à trouver une activité physique qui leur plaise. Les clubs locaux pourraient offrir des séances gratuites à ceux qui quittent l'école. Les jeunes devraient connaître les moyens mis à leur disposition, savoir comment poursuivre une activité sportive après avoir quitté l'école et être capables de dire ce qu'ils trouvent stimulant et agréable.

### **C. Dans la communauté**

1. Un programme de financement de projets d'activités physiques pourrait être mis en place en coopération avec les autorités locales et les associations sportives non gouvernementales. Un tel programme pourrait favoriser la participation à une activité sportive et lutter contre l'exclusion sociale.

2. Des réseaux de coordonnateurs locaux et régionaux des activités physiques et des loisirs devraient être établis afin d'intervenir au niveau des divers organes directeurs pour faciliter

les liens entre toutes les institutions au niveau local, y compris avec des établissements scolaires.

3. Une priorité aux améliorations de l'environnement sportif devrait être accordée pour faciliter l'éducation physique formelle et informelle, en privilégiant les activités informelles qui ne dépendent pas d'un club, par exemple le sport dans la rue dans des zones défavorisées, organisé par des bénévoles formés. Pour ce faire, il faudrait faire en sorte que les enfants et les jeunes soient consultés, et évaluer les besoins locaux. On pourrait par exemple proposer de nouvelles installations sportives communautaires, souples et multifonctionnelles destinées aux jeunes comme :

- des parcs de skate et des aires de jeux ;
- des installations destinées aux filles en particulier ;
- des paniers de basket dans les villes.

4. L'idée de zones de proximité pour promouvoir des aires de jeux en toute sécurité dans la localité, accompagnée de mesures pour réduire ou interdire la circulation automobile, pourrait être étendue.

5. Les terrains de sport ne devraient pas être utilisés à des fins de construction, en particulier dans les quartiers où il y a peu d'équipements sportifs.

#### **IV. Développement de politiques nationales**

1. Chaque pays a ses problèmes spécifiques dans ce domaine et doit choisir et mettre en œuvre ses propres priorités; développer des plans à court et à long terme et définir clairement les domaines de responsabilités dans chaque domaine. A court terme, les priorités pourraient être :

- de fixer des normes minimales pour l'offre qualitative et quantitative d'éducation physique à l'école ;

- d'améliorer la formation des professeurs, entraîneurs et bénévoles ;
- d'améliorer les infrastructures.

A long terme, les plans d'actions prioritaires pourraient :

- développer la coopération interrégionale ;
- développer la coopération entre les autorités locales et nationales ;
- proposer des programmes de formation pour les groupes mentionnés ci-dessus, par exemple les professeurs ;
- s'assurer d'un traitement équitable selon le sexe et les handicaps.

2. La coopération sectorielle entre les départements gouvernementaux devrait favoriser la coopération entre toutes les parties impliquées dans la promotion de l'activité physique des enfants et des jeunes. Des comités et des groupes de travail comprenant des représentants de tous les domaines pertinents – sport, éducation, transport, environnement et santé – devraient aider à orienter des actions coordonnées.

3. Il est important de prendre en compte les besoins des piétons et des cyclistes, en particulier pour se rendre à l'école (lorsque le climat le permet), en mettant en évidence également les effets bénéfiques sur l'environnement et le développement durable.

4. La relation évidente entre l'activité physique et la santé des enfants et des jeunes rend impératifs les liens efficaces entre les départements gouvernementaux concernés par ce domaine important de coopération.

5. Des Ministères responsables en matière de sport peuvent prendre des initiatives pour que le sport séduise davantage de personnes en mettant moins l'accent sur la compétition et plus sur l'importance de pratiquer un sport et une activité sportive tout au long de la vie.

6. Les fonds destinés aux programmes d'activité physique visant les enfants et les jeunes défavorisés devraient être augmentés, y compris les programmes destinés à des groupes tels que les enfants et les jeunes souffrant de handicap, les migrants et les réfugiés.

7. Des techniques de marketing devraient être mises au point, par exemple en travaillant avec les différents médias y compris la télévision, la presse écrite et les magazines, en organisant des campagnes nationales.

## **V. Dimension européenne**

1. Une approche européenne coordonnée pour la santé est nécessaire afin de servir de base pour un projet santé pour les enfants et les jeunes. Cela pourrait être mis en place grâce à une coopération étroite à l'intérieur du Conseil de l'Europe et entre celui-ci et d'autres organisations européennes et internationales. L'accent pourrait être mis sur ces activités à l'occasion de l'Année européenne de l'éducation par le sport en 2004.

2. Des programmes et des campagnes à l'échelle européenne pourraient être envisagés pour encourager un mode de vie actif et décourager les activités trop sédentaires, en tenant compte du caractère international de la culture de la jeunesse. L'influence des jeux vidéos et de la télévision qui amplifient les problèmes que pose un mode de vie sédentaire devrait être étudiée. Des recherches pourraient être menées pour connaître les raisons pour lesquelles certains enfants et jeunes trouvent l'éducation physique ennuyeuse et pas satisfaisante.

3. Des études régulières qui évaluent et contrôlent le niveau d'activité physique des enfants et des jeunes devraient être mises en place. Une étude européenne réalisée tous les cinq ans sur les politiques d'éducation physique et les pratiques permettrait de maintenir un intérêt pour ce domaine, d'approfondir la question, de mesurer le progrès et d'assurer la conformité avec les articles applicables de la Charte européenne du sport. Ces mesures

permettront que ce sujet reste un domaine prioritaire. La série de tests simplifiés du programme Eurofit destiné aux enfants pourrait être également utilisée plus fréquemment.

4. Il est souhaitable que les activités au niveau européen et au niveau national soient en interaction et prennent en compte les priorités définies dans les études. La coopération entre les Etats membres et les réseaux européens devrait être favorisée pour partager les informations, les résultats des recherches et les données d'expérience nationales sur la promotion de l'activité physique.

La démocratie par et dans le sport : intégration sociale et épanouissement personnel

L'adoption en 1975 de la Charte du sport pour tous a modifié le paysage sportif en Europe et contribué à une démocratisation du sport sans précédent. Plus de vingt ans plus tard, le Conseil de l'Europe est mis au défi de répéter cet exploit et d'encourager une évolution similaire dans ses nouveaux pays membres, entre autres par la promotion du bénévolat.

Depuis 1992, le fil conducteur de l'activité du CDDS (Comité Directeur pour le Développement du Sport) est la Charte européenne du sport (une mise à jour de la charte de 1975), complétée par le Code d'éthique sportive, qui vise à assurer la pratique, sur une vaste échelle, d'un sport moral, sûr et sain, accessible à tous, grâce à une coopération aussi large que possible et respectueuse du partage des compétences entre organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Ce projet vise, conformément à la Charte européenne du Sport et au Code d'Ethique sportive, à promouvoir la jouissance étendue d'une activité physique sûre et éthiquement saine avec l'appui du pouvoir public et du mouvement sportif autonome. Pendant la période 1997-2000, priorité a été donnée à trois éléments : "le sport et le droit", "le sport en tant que mouvement démocratique" et "le sport et la cohésion sociale". Des questions d'ordre juridique revêtent une importance croissante dans la politique sportive et nécessitent un traitement systématique. Par ailleurs, tandis que les politiques et les systèmes visant à développer le sport de haut niveau sont maintenant bien

établis, il convient de porter une attention particulière aux dispositions à prendre en faveur du sport populaire. Des questions d'égalité entre les sexes sont également une préoccupation permanente.

Il s'agit dans un premier temps de promouvoir le développement du sport en tant que mouvement démocratique par une participation et une implication plus générale dans le sport parmi tous les groupes et les tranches d'âge afin de profiter des bienfaits sociaux et de la santé. Il faut aussi encourager le mouvement sportif bénévole à réaliser pleinement son rôle dans la société. Le dernier objectif sera d'étudier en temps utile des problèmes dans le domaine du sport et du droit en liaison avec les travaux menés dans le cadre de la Convention contre le dopage.